



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2407 117

Le 24 juillet 2024

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant le programme de formation sur le profilage racial et social

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 juillet 2024, visant à obtenir divers documents concernant le programme de formation sur le profilage racial et social offert aux membres de la Sûreté du Québec, soit :

- 1. Le nombre total de policiers de la Sûreté ayant reçu la formation sur le profilage racial et social, depuis sa mise en place à ce jour;**

Nous vous informons qu'il y a 2 167 policiers de la Sûreté qui ont reçu les formations relatives au racisme et au profilage racial & social.

- 2. Les quatre capsules vidéo et toute documentation relative à cette formation;**
- 3. Le nombre d'heures d'enseignement prévues à l'École nationale de police du Québec pour les futurs policiers de la Sûreté pour ce programme de formation, ainsi que le nombre d'élèves ayant suivi cette formation.**

Quant aux points 2 et 3, nous ne détenons pas les documents visés par votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*). Étant donné que ces aspects concernent diverses formations offertes à l'École nationale de police du Québec (ENPQ), nous vous invitons à vous adresser à l'ENPQ :

Mme Andréanne Deschênes
Directrice de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819-293-8631 poste 6551
adeschenes@enpq.qc.ca

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels